

Le 22 juillet 1793 à Nogent-le-Rotrou.

Le lundi 22 juillet 1793, la municipalité de Nogent-le-Rotrou tenait trois délibérations :

- Dans la première, elle s'occupait de l'approvisionnement en subsistances de la ville de Nogent. Elle recevait le rapport du citoyen Fortin l'ainé nommé commissaire pour solliciter des membres de la société philanthropique de la ville le versement du dixième de leur soumission afin de « Subvenir aux frais de voiture, décharge, frais de voyage et chargement des grains Indispensables à l'approvisionnement de cette Commune » :

*« Ce jourd'huy Vingt deux Juillet mil Sept Cent quatre Vingt treize L'an deuxième de la République française*

*En l'assemblée permanente du conseil Général de la Commune de NOGENT le Rotrou Tenue publiquement.*

*Est comparu Le cit. Fortin L'ainé Commissaire invité par les autorités Constituées De cette ville à l'effet de solliciter des soumissionnaires de la Société philanthropique de Cette ville pour de verser dans la caisse du commissaire nommé par la municipalité pour le ~~payement et l~~ la vente des grains le dixième de leur soumission pour subvenir aux frais de voiture décharge frais de voyage et chargement des grains Indispensables à l'approvisionnement de cette Commune,*

*Lequel a dans l'instant réalisé la Somme de deux cent quarante une livres dix sols avec l'état de Recette de lui certifié, Laquelle Somme a été à l'instant déposée entre les mains du cit. Baugars qui le reconnoit cy..... 241....10.....*

*Laquelle avec le montant du versement fait le 21 Juin dernier du versement pour la même cause et qui*

*S'élève à deux mille Trois Cent quatre vingt neuf livres quatre Sols*

*Cy.....2389.....4.....*

*Forme le Somme Totale de*

*2630....14.....*

*Montant du Dixième de la Somme Totalité des Soumissions qui s'élèvent à..... [ chiffres rayés non déchiffrés ]*

*25857.....25857.....*

*Dont le*

*dixième.....2585...14.....*

*Non compter la Somme de*

*Quarante cinq livres reçu*

*A Titre de générosité des*

*Citoyens Travers le Bréteche*

*Brière, et fille Travers*

*Cy.....45.....*

*Total..... 2630 14*

*Total.....25962*

*Pi Chereault*

*G Petibon*

*Beuzelin*

*Regnoust*

*f. G. Verdier*

*L. ferré*

*J Sortais*

*J Gautier*

*Rigot*

*Ferré Bacle*

*J C Joubert*

*Hubert*

*Beaugas le Jeune*

*Lalouette*

*Beaugas l'ainé »<sup>1</sup>*

• *La seconde délibération de la municipalité était également consacrée aux subsistances :*

~~*« avant que l'assemblée soit désunie un membre et à l'instant ou l'assemblée alloit se dissoudre un membre a observé qu'il avoit pris lecture de différentes affiches énonciatives qu'il seroit demain procédé à*~~

<sup>1</sup> A. M. Nogent – le – Rotrou 1 D 2, feuillets 78 et 79.

*l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur de différentes levées ensemencées par l'ordre de l'adm<sup>n</sup> sur les terres des émigrés; qu'il regardoit comme intéressant et même précieux pour l'administration l'approvisionnement de cette cité d'enchérir sur les dites levées pourquoi il proposoit, afin de rencontrer au ressources salutaires dans les recettes de ces levées, d'autoriser les membres de cette Commune à se rendre adjudicataires de ces levées aux conditions les plus favorables.*

*Le Conseil Général, prenant en la plus Grande Considération l'observation ci-dessus, a arrêté que M. le maire demeureroit autorisé à enchérir sur sur [ sic ] les levées qui se vendront demain par adjudication au District dont acte./.*

*Vasseur Hubert Beaugaslainé  
Maire »<sup>2</sup>*

• Dans sa dernière délibération, la municipalité de Nogent décidait de se procurer des drapeaux pour les 4 nouvelles compagnies de la Garde nationale :

*« Et ensuite un membre a observé qu'au moyen de ce que la garde nationale se trouve augmentée de quatre Compagnies par la nouvelle Formation de la Garde nationale, il est indispensable de leur donner à chacune une oriflamme afin qu'elles se trouvent au niveau des autres Compagnies*

*Le Conseil Général prenant en considération la demande proposition ci-dessus, a arrêté, sur les conclusions du procureur de la commune qu'il seroit ach que l'on feroit faire aux dépens de Cette Commune quatre oriflammes pour les compagnies sus enoncées, et*

---

<sup>2</sup> A. M. Nogent – le – Rotrou 1 D 2, feuillet 79.

*a chargé de Cette Commission le C.<sup>en</sup> Baudouin dont  
acte ./ . quatre mots rayés nuls*

*Vasseur Beaugas l'ainé Rigot  
Maire »<sup>3</sup>*

---

<sup>3</sup> A. M. Nogent – le – Rotrou 1 D 2, feuillet 79.